

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 13-351-1926 promulgnant le décret du 25 janvier 1926, modifiant le tableau n°2 annexé au décret du 3 juillet 1897, réglementant les indemnités de déplacement et les passages du personnel colonial

n° 13-351-1926

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 février 1926

Numéro JO
n° 351 du 01/02/1926

Date du numéro
1 février 1926

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et déperdances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1 octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication, des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés dans lesquelles ces lois deviennent ces exécutoires

Vu le décret du 25 janvier 1925, inséré au Journal officiel de la République française, page 1471, modifiant le tableau n° 2, annexé au décret du 3 juillet 1897, réglementant les Indemnités de déplacement et les passages du personnel colonial,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis, pour y être exécuté selon sa forme et teneur, le décret du 25 janvier 1926, modifiant le tableau n° 2 annexé au décret du 3 juillet 1897 réglementant les indemnités de déplacement et les passages du personnel colonial. Art. 2 — Le Présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.